



## Mouvement des Entreprises de France MEDEF Hauts-de-Seine

Communiqué

23 juillet 2013

### **ECOTAXE SUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES : Le MEDEF Hauts-de-Seine demande le report de sa mise en œuvre**

Alors que l'entrée en vigueur de l'écotaxe sur le transport de marchandises par route est prévue le 1er octobre prochain, le MEDEF Hauts-de-Seine, à l'instar des autres MEDEF d'Ile-de-France, demande au Gouvernement d'en reporter la mise en œuvre pour **4 raisons** :

#### **- Une raison réglementaire :**

Certains décrets d'application n'ont toujours pas été publiés, notamment les taux de majoration forfaitaire (répercussion) qui s'appliqueront aux chargeurs. Dès lors, les producteurs ne peuvent connaître avec justesse le surcoût induit par l'écotaxe rendant de fait la réalisation de devis, la réponse à des appels d'offres ou la construction de budgets prévisionnels extrêmement difficiles et imprécises,

#### **- Une raison opérationnelle :**

600 000 véhicules de plus de 3,5 tonnes vont devoir être équipés d'un badge de télépéage qui devra être installé dans les cabines avec des connexions électriques adaptées. Ces badges ne sont toujours pas disponibles. Comment dans ces conditions peut-on imaginer que l'ensemble du parc routier roulant en France (véhicules français et étrangers), soit 600 000 véhicules, puisse être équipé d'ici le 1er octobre ?

#### **- Une raison économique :**

La situation économique est terriblement dégradée, les dépôts de bilan se multiplient, le chômage atteint des niveaux historiques alors qu'est introduite, en pleine crise, une taxe d' 1,2 milliard d'euros sur les facteurs de production, prenant ainsi à revers les conclusions du rapport Gallois et la volonté affichée du Gouvernement de reconstituer les marges des entreprises.

#### **- Une raison régionale :**

L'Ile-de-France est la région avec l'Alsace qui supportera le taux le plus élevé (6,1%) de toutes les régions françaises. Après la pluie de taxes subie depuis 2011 pour financer le Grand Paris, il s'agit d'un nouveau mauvais coup porté à la région capitale.

**Compte tenu de tous ces éléments, le réseau des MEDEF d'Ile-de-France considère que les conditions de mise en œuvre de l'écotaxe ne sont pas réunies et qu'il convient de reporter l'entrée en vigueur de l'écotaxe tant que l'économie n'est pas redevenue créatrice nette d'emplois.**